Emetteur : Adocom
Draft n°3

PISCINE PRIVEE : LES PROFESSIONNELS DEFIENT LA CRISE POUR VALORISER UN PLACEMENT TOUJOURS D'ACTUALITE

Après 10 ans de forte croissance et un parc de piscines privées multiplié par 2,5 pour atteindre 1 346 000 bassins en 2008, le marché doit aujourd'hui faire face au contexte de crise économique généralisée. Les 5 200 entreprises françaises exerçant sur le marché ont réalisé un chiffre d'affaire d'environ 1,1 milliard d'euros HT en 2008 en recul de -20% par rapport à 2007.

Avec une piscine,
investissez dans le bonheur !
Pour construire votre piscine
et réaliser votre investissement bonheur,
faites confiance à un professionnel membre de la FPP
Fédération des Professionnels de la Piscine
www.piscinebonheur.fr

Face à cette situation, les professionnels du secteur se mobilisent pour valoriser un placement riche d'atouts même en période de crise. En effet, entre placement financier et placement plaisir : les piscines ont tout pour continuer de répondre aux attentes des consommateurs.
C'est pourquoi, en 2009, les professionnels ont décidé de mener une série d'actions d'informations collectives pour soutenir ce marché structurellement porteur. Cette campagne s'appuiera principalement sur une campagne de communication en radio, un site internet d'information pratique destiné aux consommateurs, un affichage et des relais d'information chez tous les adhérents de la FPP.

Avec cette campagne signée : « Avec une piscine investissez dans le bonheur », les professionnels français de la piscine adressent un message d'optimisme et de raison aux consommateurs.

2009 : des professionnels mobilisés pour soutenir le marché

La piscine est un véritable phénomène de société, en parfaite adéquation avec le mode de vie contemporain et les attentes des consommateurs. En effet, la piscine n'est pas un bien de consommation comme les autres : la construction d'une piscine représente à la fois un investissement patrimonial rentable et durable et une véritable amélioration du cadre de vie de ses propriétaires.

La première campagne de communication collective du secteur

L'ensemble des entreprises du secteur se mobilise donc pour soutenir le marché en proposant toujours plus d'innovations, en renforçant l'offre de services, en développant des produits de qualité et en communiquant sur les atouts de la piscine dans le domaine de l'immobilier, de l'art de vivre et de la santé. Pour la première fois, la Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) lance ainsi une grande campagne de communication collective. S'appuyant sur 2 spots radio, elle sera diffusée du 30 mars au 10 avril sous la signature :

« Avec une piscine, investissez dans le bonheur ! ».

Un nouveau site internet d'information pratique

A la fin de chaque spot, les auditeurs seront invités à visiter le site web spécialement mis en place dans le cadre de ce programme : www.piscinebonheur.fr

Ce nouvel espace internet permettra au grand public de découvrir toutes les informations nécessaires à l'installation d'une piscine et d'accéder aux conseils de spécialistes. Très simple à utiliser, le site fourmille de renseignements pratiques et permettra aux internautes de trouver les coordonnées des professionnels les plus proches de chez eux.

Cette campagne sera relayée par les adhérents de la FPP sous forme d'affichage dans chaque point de vente permettant aux consommateurs d'identifier les professionnels membres de la Fédération pouvant leur apporter des informations de spécialistes.

Un programme d'informations pratiques sur les radios locales

En parallèle, plus de 600 radios locales dans toute la France ont reçu un CD contenant 15 chroniques radio de 1 minute 30 secondes chacune, détaillant toutes les informations pratiques et utiles pour plonger et faire construire sa piscine.
Depuis les règles de bases pour construire sa piscine jusqu'aux conseils d'un expert immobilier en passant par les informations d'un médecin du sport ou encore les dernières tendances en matière d'équipement, la piscine privée n'aura plus de secret pour les auditeurs.

SOMMAIRE

Piscine : un placement bonheur
qui reste d'actualité malgré la crise !
p.4

Des piscines pour tous les budgets
p.7

Inédit : la première campagne de communication collective
des professionnels de la piscine
p.9

Nouveau site *piscinebonheur.fr* :
pour tout savoir sur l'investissement bonheur !
p.11

15 chroniques radios pour bien préparer son investissement
bonheur !
p.12

Le secteur des piscines :
5 200 entreprises et 35 000 emplois directs
p.14

Premières baignades des beaux jours :
les conseils de sécurité à ne pas oublier
p.18

Fédération des Professionnels de la Piscine :
près de 800 spécialistes au service des piscines
p.21

Piscine : un placement bonheur qui reste d'actualité malgré la crise!

Un atout pour l'immobilier

Selon les régions, une piscine peut faire bondir la valeur d'un bien immobilier jusqu'à +20% et faciliter sa revente. En pleine crise financière, ce type de placement présente le double avantage d'assurer bien-être et plus-value ! A maison identique, entre celle équipée d'une piscine et celle qui ne l'est pas, la différence de prix dépasse presque toujours le coût de la construction du bassin.

Depuis l'effet canicule de 2003 et les fortes chaleurs à répétition, toutes les régions sont aujourd'hui concernées par la présence des piscines. Sur le marché de l'immobilier du sud et du centre de la France, elles sont même devenues indispensables aux yeux de la majorité des acquéreurs. Certains souhaitent désormais acheter une maison avec un terrain « piscinable » c'est-à-dire capable d'accueillir une piscine !

Un atout pour le bien-être

Les piscines offrent tous les bienfaits des activités pratiquées en milieu aquatique. Elles permettent, à domicile, de faire de l'exercice et de prévenir les maux inhérents au mode de vie sédentaire d'aujourd'hui. De plus, elles s'adaptent aux envies des Français en s'équipant de balnéo ou de nage à contre-courant.

Les utilisateurs s'orientent aujourd'hui principalement vers des piscines enterrées plus petites qu'auparavant mais beaucoup plus fournies en équipements en tout genre. Pouvoir utiliser sa piscine même 30 minutes le soir après le travail recharge l'organisme et évacue le stress pour toute la soirée.

Un atout pour la convivialité

Les piscines deviennent bien plus que de simples équipements de loisir et de baignade. Elles sont envisagées comme des espaces de vie à part entière. Elles complètent les traditionnelles pièces de la maison et font désormais partie intégrante de la décoration du jardin où les Français aiment de plus en plus se retrouver en famille ou entre amis. Pour en profiter davantage, les professionnels proposent abris, couverture et chauffage pour prolonger la saison des baignades.

Les professionnels conçoivent les piscines comme des ensembles cohérents, des lieux à vivre, à partager. Ils proposent de nombreux équipements permettant aux propriétaires de profiter de leur piscine encore plus longtemps : chauffages, couvertures, abris allongent la saison des baignades. Avec ces équipements, l'eau des bassins conserve en effet une température agréable, même quand l'air extérieur se rafraîchit.

Un atout pour la décoration

Matériaux, végétation, couleurs de liners, LED,… les professionnels proposent un vaste choix de combinaisons pour que les consommateurs puissent adapter leur piscine à leurs envies de déco.

Les piscines sont également à considérer comme étant des éléments contribuant à l'esthétisme général du jardin. Ce rôle majeur dans l'aménagement du jardin doit donc être pris en compte au moment de leur conception ou de leur rénovation. Les piscines réussies sont celles qui s'intègrent au paysage, créant ainsi un espace de vie supplémentaire particulièrement agréable et convivial.

Un atout pour apprendre à nager

La piscine est le meilleur endroit pour apprendre à nager car elle réunit toutes les conditions favorables pour effectuer ses premières brasses : pas de vague, pas de courant, une eau limpide, parfois chauffée,…

Mais, attention, l'apprentissage doit obligatoirement se faire en présence d'un adulte, prêt à intervenir en cas de danger. En effet, la piscine doit être équipée de l'un des 4 dispositifs normalisés mais : "Piscine protégée, faut quand même me surveiller !". L'adulte en charge de la surveillance de l'enfant pourra et devra surveiller l'intégralité de la surface de l'eau de cet espace réduit s'il reste en vigilance active : ne pas aller téléphoner ou parler avec d'autres personnes au moment de la surveillance.

Des piscines pour tous les budgets

Piscines enterrées : des investissements sur le long terme

Les vraies piscines, enterrées, sont devenues accessibles grâce à l'évolution des techniques. Panneaux à monter soi-même, coques polyester, bétons… les procédés sont variés et le choix vaste pour s'adapter aux besoins de chacun ! Il existe en effet une très large gamme de piscines enterrées, dont les prix vont de 10 000 à 65 000 €, voire plus pour des piscines d'exception.

Le prix dépend bien entendu de la dimension du bassin qui, dans la plupart des cas, se situe dans une fourchette allant de 7 x 3 m à 12 x 6 m. De plus, le prix des équipements peut représenter la moitié du prix de l'ensemble (chauffage, couverture, dallage, pool house, traitement automatique, nettoyage automatique,…).

La construction d'une piscine enterrée correspond à un investissement et doit être raisonnée sur le long terme, au même titre qu'une maison. Ainsi, une piscine de 10 000 € (pour une piscine à monter soi-même) revient à seulement 82 € par mois sur 156 mois (13 ans), une piscine de 15 000 € à environ 135 € par mois sur 156 mois et une piscine de 25 000 euros à seulement 184 € par mois sur 180 mois.

Une piscine, revient environ au prix d'une voiture, d'une cuisine ou d'une salle de bain et leurs gammes sont aussi différentes ! … Il en existe pour tous les goûts et tous les budgets.

A chacun son bassin

Les bétons : le "sur-mesure"

Ces piscines sont construites à l'endroit désiré, exclusivement par des professionnels qui font des bassins "sur mesure", selon les besoins et les envies du futur propriétaire en fonction des cahiers des charges spécifiques.
A partir de 30 000 € environ.

Les panneaux : la souplesse

Panneaux en acier, polymères, aluminium, béton précontraint… le choix des matières est grand, pour un montage à faire soi-même ou à confier à un professionnel. Les panneaux peuvent s'assembler de multiples façons, permettant une grande souplesse dans le choix de la forme du bassin.
De 7 000 € à 15 000 € environ en kit et de 15 000 € à 45 000 € environ en « prêt à plonger » (suivant équipements : abris, couverture automatique, chauffage, nage à contre-courant et traitements automatiques).

Les coques polyester : la rapidité

Ce type de piscine entièrement préfabriquée en polyester peut être installée très rapidement par un professionnel. Toutefois, les monocoques, qui doivent faire le trajet de l'usine jusqu'au jardin d'un seul tenant doivent respecter des dimensions permettant leur transport. La mise en place est rapide mais nécessite une excellente préparation du terrain d'accueil.
De 15 000 à 45 000 € environ, installée (suivant équipements : abris, couverture automatique, chauffage, nage à contre-courant et traitements automatiques).

Les hors-sol : le premier pas

Ce sont des piscines à "poser" à même le sol. Il est indispensable de porter son choix sur un produit de bonne qualité assurant des garanties suffisantes pour une bonne utilisation. Afin de bénéficier d'une qualité d'eau satisfaisante, une piscine hors-sol doit au minimum être équipée d'un système de filtration. Ces piscines ne sont pas conçues pour être enterrées.
De 700 € à 10 000 € environ.

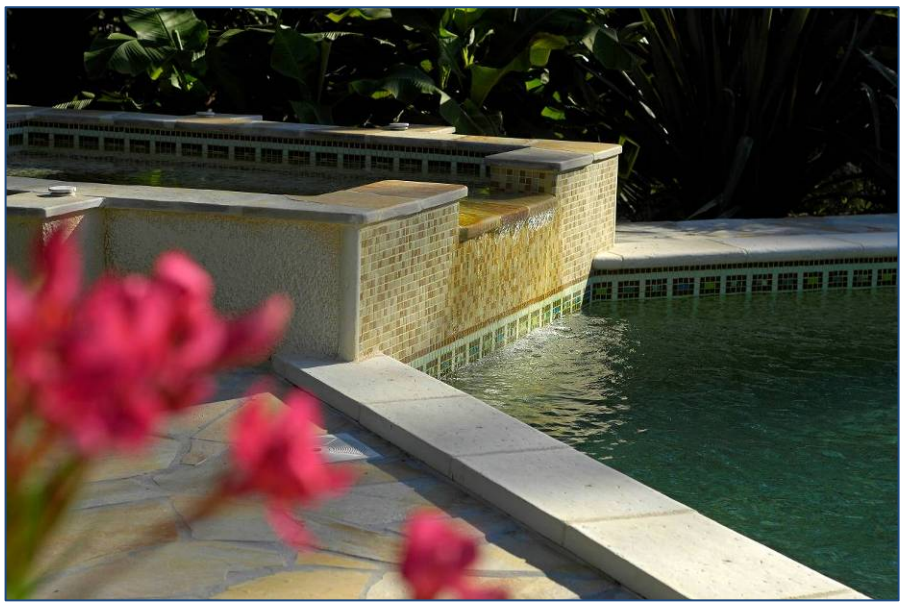

Inédit : la première campagne de communication collective des professionnels de la piscine

Pour la première fois, les professionnels de la FPP lance une grande campagne publicitaire collective.

Avec une piscine,
investissez dans le bonheur !
Pour construire votre piscine
et réaliser votre investissement bonheur,
faites confiance à un professionnel membre de la FPP
Fédération des Professionnels de la Piscine
www.piscinebonheur.fr

Composée de 2 spots radios de 30 secondes, elle sera diffusée du 30 mars au 10 avril sur France Info, France Bleue et France Inter. La campagne est articulée autour du slogan :

« Avec une piscine, investissez dans le bonheur ! »

Il s'agit de montrer aux consommateurs que, en pleine période de crise économique et financière, la piscine constitue une solution idéale pour répondre :

- **aux problématiques d'investissements**
- **à la crise immobilière**
- **à la recherche de loisirs à domicile**
- **aux besoins d'activités physiques de proximité**
- **au ressourcement et aux retrouvailles en famille et entre amis.**

La campagne, très dynamique, se concentre sur **2 messages principaux :**

➔ **Investissement de valorisation du patrimoine immobilier**

➔ **Investissement bien-être et convivialité à domicile**

Les deux scenarios renvoient au site internet de la FPP spécialement créé pour l'événement : www.piscinebonheur.fr.

Scripts des deux messages radio de la FPP

MESSAGE RADIO N°1 : « Le placement »

Voix masculine 1 : « Salut Christophe, oh ben, ça a pas l'air d'aller ? »

Voix masculine 2 : « Ah non, pas vraiment, j'ai perdu 30% de mes économies sur des placements hasardeux… »

Voix masculine 1 : « Oh moi, ça risque pas de m'arriver : je les ai placées dans mon jardin ! »

Voix masculine 2 (dubitatif) : « C'est ça oui… »

Voix masculine 1 : « Si, j'ai fait construire une piscine. Depuis, ma maison a pris 20% de valeur en plus ! »

Voix masculine 2 : « Bien joué ! Tiens, moi aussi, je piquerais bien une petite tête pendant que la bourse plonge ! »

Voix masculine 1 : « Viens avec Christine et les enfants ! Je te ferai visiter mon investissement. Maillot de bain exigé ! »

Signature
Voix off féminine 1 « Avec une piscine : investissez dans le bonheur ! »
Voix off féminine 2 « Plus d'infos sur le site piscinebonheur.fr
Avec la Fédération des Professionnels de la Piscine. »

MESSAGE RADIO N°2 : « La salle de Gym »

Voix féminine 1: « Salut Sylvie, ben, on te voit plus à la salle de Gym ?! »

Voix féminine 2 : « Ah non, maintenant je fais de l'exercice à domicile ! »

Voix féminine 1: « Ouah, t'as pris un coach ? »

Voix féminine 2 : « Mais non ! J'ai fait construire une piscine dans mon jardin. Maintenant, c'est tous les jours aquagym et balnéo à domicile. Même Fred s'y est mis. Et les enfants, fini la télé ! C'est courses de dauphins et waterpolo. Et cet été, avec les copains, ce fera la fête en maillot de bain ! »

Voix féminine 1 : « Une piscine + un maillot, ça, ma chérie, c'est qu'on appelle un investissement plaisir ! »

Signature
Voix off masculine 1 « Avec une piscine : investissez dans le bonheur ! »
Voix off masculine 2 « Plus d'infos sur le site piscinebonheur.fr
Avec la Fédération des Professionnels de la Piscine. »

Nouveau site *piscinebonheur.fr* : pour tout savoir sur l'investissement bonheur !

La FPP accompagne son plan de communication d'un nouveau site internet dédié au grand public :

www.piscinebonheur.fr

Il fournit toutes les clés d'un investissement dans le bonheur réussi ! Il rassemble les informations nécessaires aux consommateurs et fournit les conseils des professionnels utiles à l'installation d'une piscine. Ce nouvel espace web est conçu de manière claire et précise, articulant la navigation autour de **4 rubriques principales** :

Je choisis un professionnel : l'internaute a immédiatement accès aux professionnels de la piscine établis près de chez lui. Il lui suffit de choisir sa région dans le menu déroulant et le moteur de recherche lui donne les coordonnées des entreprises localement implantées. Cet outil est également accessible dès la page d'accueil du site.

Une piscine ? 5 fois OUI

Cette rubrique réunit toutes les bonnes raisons de se faire construire une piscine :

1. Une valeur ajoutée pour l'immobilier
2. Le confort et le bien-être à domicile
3. Le meilleur endroit pour apprendre à nager
4. La piscine au cœur de la déco du jardin !
5. La convivialité d'un espace de vie supplémentaire

Je construis : cet espace contient tous les conseils des professionnels pour réussir l'installation d'une piscine : choix d'un professionnel, de l'emplacement, de la forme et du style ou encore des revêtements et des filtres. Il permet également au futur propriétaire de mener une réflexion sur les équipements de sécurité et de protection les plus adaptés à son style de vie et la rubrique fait aussi un focus sur les abris.

J'entretiens : conseils d'entretien, informations pratiques sur les techniques de chauffage et détails sur les actions à effectuer pour réveiller une piscine dans les meilleures conditions composent cette rubrique.

15 chroniques radios pour bien préparer son investissement bonheur !

Un programme d'informations pratiques a été proposé à plus de 600 radios locales dans toute la France sous forme d'un CD contenant 16 chroniques radio de 1 minute 30 secondes chacune, détaillant toutes les informations utiles pour plonger et faire construire sa piscine.

Depuis les règles de bases pour construire sa piscine jusqu'aux conseils d'un expert immobilier en passant par les informations d'un médecin du sport ou encore les dernières tendances en matière d'équipement, la piscine privée n'aura plus de secret pour les auditeurs.

Tendance piscine
la minute bien-être
Série à diffuser du 30 mars au 17 avril 2009
Tendance piscine
la minute bien-être
Série à diffuser du 30 mars au 17 avril 2009

15 chroniques pour bien construire sa piscine :

1. **Les Français et la piscine**
2. **Pourquoi construire une piscine ? avec Jacques Braun, fabricant de piscines**
3. **Faire construire sa piscine : le B.A.B.A., avec Joëlle Pulinx-Challet, Déléguée générale de la FPP**
4. **La piscine : un nouvel espace de vie**
5. **Bien choisir son emplacement, c'est essentiel ! avec François Grillard, constructeur de piscines**
6. **Une piscine : combien ça coute ? avec Jean Lermite, constructeur de piscines**
7. **Formes et styles : à chacun sa piscine**
8. **Sécurité des enfants : les conseils des professionnels, avec Joëlle Pulinx-Challet, Déléguée générale de la FPP**

9. **Pleins feux sur les abris de piscine, avec Jacques Derruaz, fabricant d'abris de piscine**
10. **Chauffer sa piscine : le mode d'emploi, avec Philippe Bach, Président de la FPP**
11. **Piscine : les revêtements se font créatifs**
12. **Conseils pour entretenir sa piscine en 15 minutes, avec Edouard Riche, constructeur de piscines**
13. **La piscine : un atout santé à domicile, avec le Docteur Hubert Tisal, médecin du sport**
14. **La piscine : le meilleur endroit pour apprendre à nager, avec Joëlle Pulinx-Challet, Déléguée générale de la FPP**
15. **La piscine : un investissement immobilier en or ! avec Patrice Kouyoumdjian, expert immobilier**

Le secteur de la piscine privée : 5 200 entreprises et 35 000 emplois directs

(Source : FPP et I+C – Institut Européen d'Informations et de Conjonctures Professionnelles **2007**)

En France, 5 200 entreprises interviennent sur le marché des piscines. Elles emploient directement 35 000 collaborateurs et ont réalisé, en 2007, 1,437 milliard d'euros de chiffre d'affaires HT. Les 775 adhérents de la Fédération des Professionnels de la Piscines (FPP) représentent environ 80% de ce chiffre d'affaires.

53% des entreprises réalisent 99% du CA et emploient 64% des collaborateurs

Parmi les 5 200 entreprises intervenant dans le secteur des piscines, 400 sont des fabricants et distributeurs de matériels de piscines s'adressant aux professionnels du secteur (BtoB) et 4 800 commercialisent directement les produits auprès des consommateurs (BtoC).

Parmi ces dernières, on compte 2 800 entreprises spécialisées dans le secteur des piscines, c'est-à-dire que plus de 30% de leur Chiffre d'Affaires est lié à l'univers de la piscine. Elles ont une influence majeure sur le marché puisqu'elles ont réalisé, à elles seules, **1,425 milliard d'euros de C.A. HT en 2007 et qu'elles emploient 22 500 collaborateurs.**

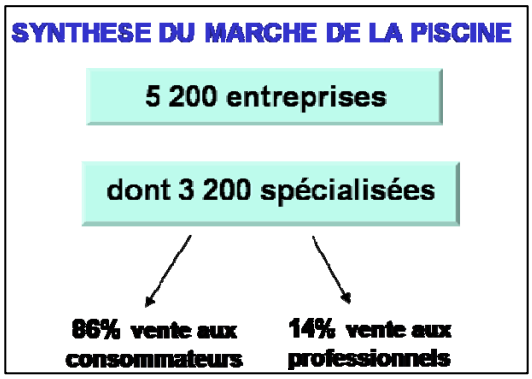
SYNTHESE DU MARCHE DE LA PISCINE
5 200 entreprises
dont 3 200 spécialisées
86% vente aux consommateurs
14% vente aux professionnels

LES ENTREPRISES DU SECTEUR PISCINES EN B TO C
Nombre d'entreprises au 31 décembre 2007 : 4 800 entreprises
dont 2 800 entreprises spécialisées
(CA univers piscine > 30 % du CA total)
Effectifs employés au 31 décembre 2007 : 28 500 personnes
dont 22 500 employées par les entreprises spécialisées

Zoom sur les 2 800 entreprises spécialisées dans la commercialisation de piscines et de services auprès des consommateurs

7 entreprises sur 10 sont indépendantes

71% des entreprises spécialisées dans la commercialisation de piscines auprès des consommateurs sont indépendantes. 29% d'entre elles font partie de réseaux : 800 entreprises se répartissent entre 11 enseignes différentes.

En moyenne, qu'elles soient en réseau ou indépendantes, chacune d'entre elles emploie 8 collaborateurs.

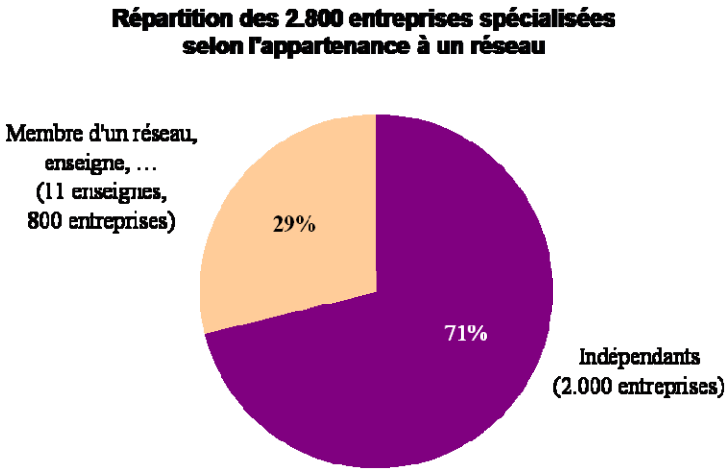
Répartition des 2.800 entreprises spécialisées selon l'appartenance à un réseau
Membre d'un réseau, enseigne, … (11 enseignes, 800 entreprises)
29%
71%
Indépendants (2.000 entreprises)

Un marché composé à 74% de TPE

Une majorité d'entreprises est composée de moins de 10 salariés : 43% en emploient moins de 5 et 31% entre 5 et 9.

Parmi les entreprises employant plus de 10 collaborateurs : 17% en ont de 10 à 19, 8% de 20 à 99 et seulement 1% ont 100 salariés et plus.

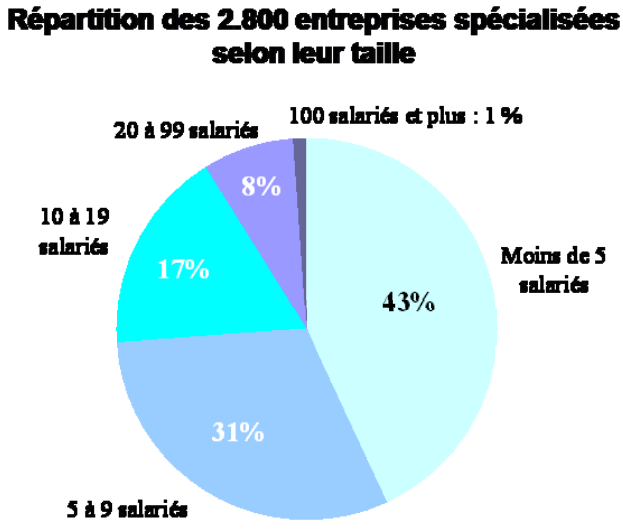

Plus d'1 entreprise sur 2

créée avant 2000

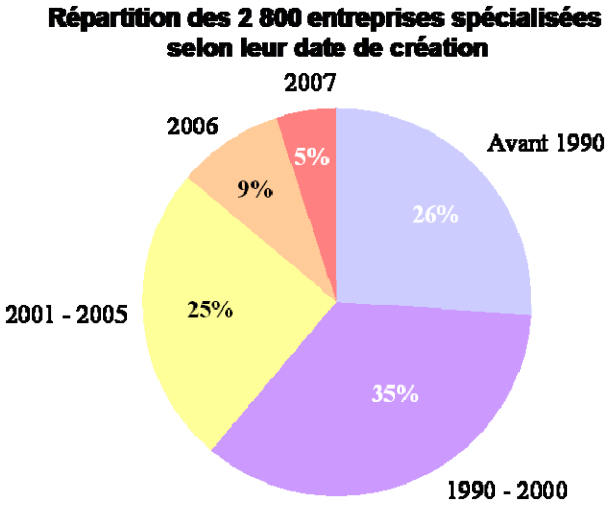

61% des entreprises ont un minimum de 9 ans d'ancienneté sur le marché des piscines BtoC. 26% d'entre elles ont été créées avant 1990 et 35% entre 1990 et 2000.

Les autres intervenants sont sur le marché depuis 2001 : 25% sont arrivés entre 2001 et 2005, 9% en 2006 et 5% en 2007.

Les particuliers au cœur du marché

La clientèle des entreprises spécialisées est essentiellement composée de particuliers (95% de leur CA).

Les professionnels du tourisme représentent quant à eux 5% de leur chiffre d'affaires.

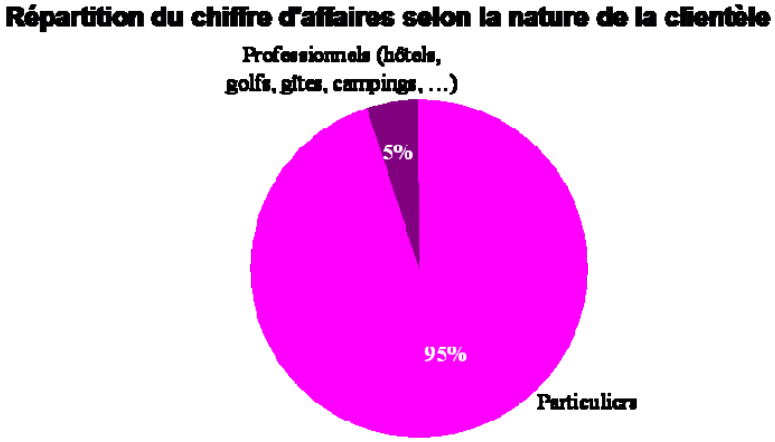

Des activités partagées entre 5 types de prestations

La plus grande partie du chiffre d'affaires des entreprises spécialisées est réalisée sur les prestations de ventes, d'installation de piscines : 68% du C.A. Ensuite, 14% sont liés à la maintenance, au Service Après-Vente et aux consommables, 11% aux abris, 5% à la rénovation de piscines et, enfin 2% sont liés aux spas.

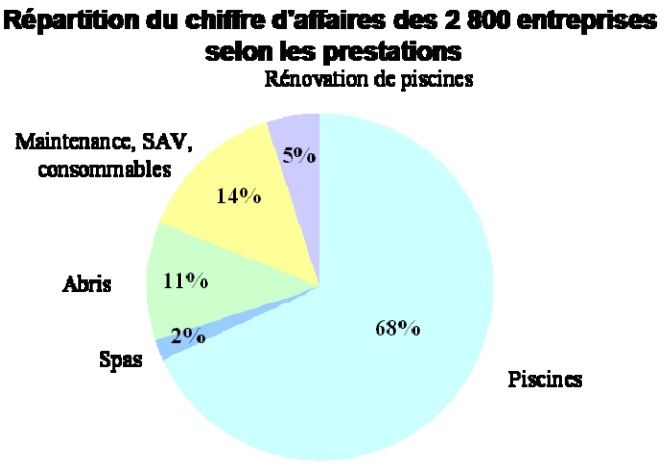

Zoom sur les 400 entreprises spécialisées dans la fabrication et la distribution de matériels de piscines

Une grande diversité d'entreprises

La plupart des entreprises exerçant leurs activités de fabrication / distribution en BtoB sont des PME employant entre 20 et 99 collaborateurs. Ensuite, 25% sont des TPE, composées de 5 à 9 salariés.

Les entreprises composées de 10 à 19 salariés sont 19%, suivies des fabricants/distributeurs de moins de 5 collaborateurs. Enfin, 12% emploient entre 100 et 300 salariés.

En moyenne, les fabricants distributeurs emploient 10 collaborateurs.

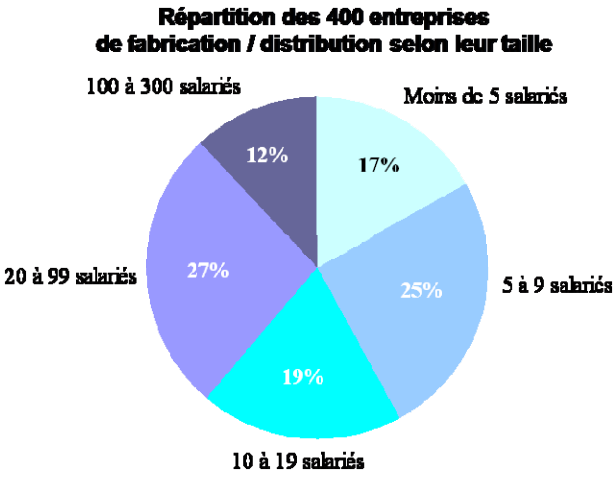

Premières baignades des beaux jours : les conseils de sécurité à ne pas oublier

Le moment des premiers plongeons de la saison est pour bientôt. La joie des premières baignades ne doit pas faire oublier les règles de sécurité à respecter. Les dispositifs de sécurité sont obligatoires mais ne sauraient se substituer à la vigilance d'un adulte responsable : ils en sont le complément.

Dispositifs de sécurité : 4 systèmes normalisés

Selon la Loi du 3 janvier 2003 qui a modifié le code de la construction et de l'habitation, Art. L 128-1 : « Les piscines enterrées, non closes privatives à usage individuel ou collectif, doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyades ».

Pour être en conformité avec la loi, les propriétaires de piscine doivent s'équiper de l'un des 4 dispositifs de sécurité mentionnés par la loi et conformes aux normes en vigueur en France ou dans l'un des Etats membres de la communauté européenne mais seule la France a élaboré des normes sur ces produits :

LES ALARMES de piscines (NF P 90 307)

Plusieurs systèmes existent pour la piscine :

- ⇨ système de détection de chute et d'immersion,
- ⇨ système de détection de passage,
- ⇨ système de détection par balayage à faisceaux optiques.

Important : l'alarme de piscine est un dispositif de sécurité actif car elle avertit d'un danger, incitant ainsi les adultes à rester vigilants pour réagir dès qu'elle sonne. En effet, le déclenchement de l'alarme nécessite l'intervention d'un adulte en moins de 3 minutes puisqu'elle signale un réel danger immédiat.
Il s'agit du seul système qui se réactive automatiquement en 15 minutes environ après la baignade, une réactivation qu'il faut néanmoins surveiller.

LES BARRIÈRES de protection (NF P 90 306) :

La hauteur minimale des barrières doit être de 1m10 entre deux points d'appui. Elles doivent être équipées d'un portillon à double déverrouillage simultané à l'épreuve des enfants et correctement installées et scellées.

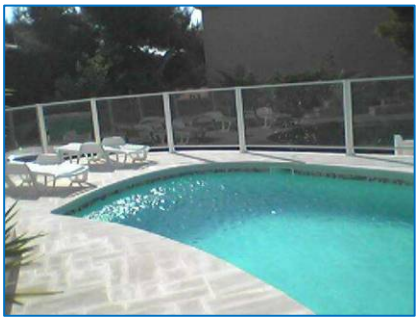

Attention : veiller à refermer le portillon après chaque passage et à l'absence d'élément pouvant servir de « marchepied » à un enfant pour le franchissement de la barrière. La fermeture et le bon verrouillage du portillon doivent être mis en œuvre et vérifiés par l'utilisateur après chaque baignade même s'il existe une fermeture automatique.

LES COUVERTURES DE SÉCURITÉ (NF P 90 308) :

⇨ La couverture de sécurité :

Après la baignade, la couverture rigide constitue un véritable “couvercle” qui empêche l’enfant de tomber à l’eau. Couverture à barres, volet roulant, bâche solide tendue à l’extérieur des margelles, fonds mobiles de piscines : plusieurs modèles existent.

⇨ La couverture automatique :

Les lattes doivent être faites d’un matériau suffisamment résistant pour apporter une protection maximale. Une fois la piscine recouverte, il ne faut pas oublier d’accrocher correctement les attaches de la couverture en bout de bassin.

Important : les couvertures de sécurité doivent recouvrir le bassin après chaque baignade. Attention à la confusion avec les bâches souples à bulles flottantes utilisées pour maintenir une certaine température de l’eau. Elles ne constituent en rien un dispositif de sécurité.

LES ABRIS de piscines (NF P 90 309) :

L’abri doit être refermé (fermeture sécurisée) après utilisation de la piscine. L’ouverture ne doit pouvoir s'effectuer que par un adulte.

Attention : les abris de piscine doivent être refermés après chaque baignade.

L’intervention d’un adulte est requise en présence de tous les systèmes : après la baignade, il doit refermer la barrière, la couverture, l’abri, vérifier la réactivation de l’alarme.

Les enfants et la piscine : conseils à suivre

• **Quel que soit le type de « point d'eau », ne jamais laisser un enfant tout seul,**

• Désigner un seul adulte responsable de la surveillance,

• Equiper l'enfant de brassards*, d'un maillot de bain à flotteurs* dès qu'il est à proximité de la piscine,

• Poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible,

• Accrocher, non loin du bassin, la listes des numéros de téléphone d'urgence,

• Après la baignade, sortir les objets flottants* : jouets, bouées, objets gonflables et **remettre en place le dispositif de sécurité**,

• Apprendre à nager aux enfants dès l'âge de 4 ans et leur faire prendre conscience du danger,

• Se former aux gestes qui sauvent, par exemple auprès des organismes de secours de sa région.

* Acheter un équipement conforme à la directive EPI 89/686/CEE

Fédération des Professionnels de la Piscine : près de 800 spécialistes au service des piscines

La Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) représente 775 entreprises du secteur. Le Président, Philippe Bach, exerce son mandat avec deux vice-présidents : Jean Lermite et Marc Maupas.

Le rôle de la FPP
Le rôle de la FPP consiste à : assurer la représentativité et la défense des intérêts moraux et matériels de la profession ; étudier les questions d'intérêt général, techniques, économiques, administratives, juridiques concernant la profession ; informer ses adhérents de l'évolution de ces questions ; constituer un lieu de rencontre entre ses membres et de coordination de leurs actions…

Qui peut adhérer à la FPP ?
Essentiellement les entreprises de construction, installation de piscines et de fabrication ou distribution de matériels de piscines.

Les missions de la FPP :

Les missions de la FPP sont inscrites dans une stratégie définie en 2007 autour de 3 axes principaux : Promouvoir, Professionnaliser, Défendre.

Promouvoir :

- ⇨ La profession à travers les salons professionnels et grand public.
- ⇨ Le produit piscine devant la presse et le grand public.
- ⇨ Les professionnels adhérents à travers le site internet.
- ⇨ La FPP auprès des professionnels non encore adhérents.

Professionnaliser :

- ⇨ Elaboration des normes et référentiels techniques (DTP).
- ⇨ Information des adhérents sur les règlementations applicables.
- ⇨ Promouvoir la démarche qualité.
- ⇨ Développer un système de formation cohérent.
- ⇨ Développer la connaissance du marché.

Défendre :

- ⇨ La représentation de la profession devant les pouvoirs publics et les instances européennes.
- ⇨ La veille normative et règlementaire.
- ⇨ La participation aux travaux de la fédération européenne EUSA.

L'équipe presse de la FPP – Fédération des Professionnels de la Piscine
Adocom – RP vous remercie de votre attention.
Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : @adocom@adocom.fr